



ECOUTE CLIENT - PARTIES INTERESSEES – REGLEMENTATION	<p>Une veille est organisée au siège sur l'identification des réglementations applicables et de ses incidences sur le Système de Management (SM) Creno.</p> <p>L'analyse des appels d'offre Client Grands Compte et des parties intéressées fournissent des données d'entrée à l'élaboration des dispositions communes en matière de préservation de l'environnement. Une surveillance continue sur l'évolution des attentes et l'incidence éventuelle sur le SM Creno est assurée par le siège qui met à jour l'ensemble des documents et dispositions applicables sur chaque site Creno.</p>
DEFINITION EXIGENCES GPE – OBJECTIFS ET CIBLES	<p>Les dispositions communes en matière de préservation de l'environnement sont définies au travers du Référentiel « Tronc Commun ». Il comprend les dispositions applicables et les tableaux des indicateurs groupe - Les objectifs et cible sont définis et/ou réactualisés.</p>
DEFINITION DES MINIMA SITES	<p>Dans le cadre du programme élaboré, le siège fixe, à minima, les dispositions environnementales obligatoires. Ces dispositions s'inscrivent dans 2 orientations distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévention de la pollution et diminution des nuisances : on pourra trouver, dans cette rubrique, des éléments relatifs à la gestion des déchets, gestions de produits nocifs et dangereux, tout dispositif visant à limiter les nuisances générées par nos activités - Gestion rationnelle des ressources : on pourra trouver, dans cette rubrique, des éléments relatifs à économies d'énergie (Eco-geste /Eco-Conduite...) ainsi qu'aux politiques d'approvisionnements locaux et de gestion des ressources dans le cadre de la pêche et de l'agriculture durables et responsables. <p>Le programme, objectifs cibles et minima sont validés par la Direction Qualité Groupe et présentés en COMEX et/ou Réunion affiliés, avant mise en œuvre.</p>
ADAPTATION SPECIFITES SITES	<p>Une analyse sommaire de la situation environnementale du site est faite par le Resp. Qualité Site et la Direction Site, selon la méthodologie préconisée par la Direction Qualité Creno.</p> <p>Cette analyse vise à identifier les demandes spécifiques de client ou de parties intéressées ou d'une sensibilité particulière de l'environnement du site qui serait à prendre en compte de manière impérative.</p> <p>Des dispositions particulières sont alors définies par le Resp. Qualité Site en collaboration avec la Direction Site, si elles sont requises par l'analyse réalisée.</p>
DEFINITION PROGRAMME SITE	<p>Le programme du site est élaboré. Il inclut l'ensemble des dispositions obligatoires transmises par le siège auxquelles sont rajoutées les dispositions spécifiques, éventuellement identifiées.</p>
MAITRISE OPERATIONNELLE SITE	<p>Le Resp. Qualité Site met en œuvre le système de management environnemental défini avec sa Direction Site, en diffusant les documents obligatoires et spécifiques aux collaborateurs concernés. Il assure la formation et les sensibilisations nécessaires à l'atteinte des objectifs et cibles définis.</p>
CONTROLES SITE	<p>Le Resp. Qualité Site définit et met en place un plan de contrôle des dispositions du programme, ainsi que le système permettant de collecter les données nécessaires à alimenter le tableau de bord requis.</p> <p>Le Resp. Qualité Site enregistre et tient à disposition les résultats des différents contrôles, conformément aux fréquences définies et collecte mensuellement les données nécessaires à alimenter le tableau de bord Creno.</p>
ACTIONS D'AMELIORATION SITE	<p>En fonction des résultats obtenus, le Resp. Qualité Site détermine, avec la Direction Site, les actions d'amélioration nécessaires qu'il formalise dans le tableau « Grille d'amélioration ». Le Resp. Qualité Site suit et mesure les résultats obtenus. Il transmet à période définie la grille complétée du suivi des actions à la Direction Qualité Creno.</p>
AUDITS SME	<p>Dans le cadre du programme élaboré, la Direction Qualité Creno fixe et met en œuvre un programme d'audits QSE, afin de vérifier si les dispositions planifiées sont effectives et permettent d'atteindre les objectifs fixés. Le programme de ces audits inclut la vérification des dispositions spécifiques définies par le site. Si des écarts sont constatés, des actions d'amélioration sont définies et suivies par le Resp. Qualité Site et la Direction Site. Elles viennent compléter la grille d'amélioration du site.</p>
CENTRALISATION PROGRAMME D'AMELIORATION GROUPE	<p>Une capitalisation de l'expérience collective est assurée par la Direction Qualité Creno, après analyse des grilles d'amélioration site et des résultats des indicateurs. Lorsque cela est pertinent des actions d'amélioration « Groupe » sont définies et mises en œuvre.</p> <p>Le retour d'expérience est utilisé comme donnée d'entrée pour l'évolution future du Système de Management du Groupe.</p>

